



Lifou, le 19 mars 2021

Le Directeur

à

Mesdames et Messieurs  
les parents d'élèves



**Objet :** Coronavirus Covid 19 - dispositif de continuité pédagogique

Les mesures de protection sanitaire conduisent à un prolongement du confinement strict de la population jusqu'au dimanche 28 mars 2021 inclus.

Le dispositif de continuité pédagogique se poursuit selon les modalités ci-dessous.

Les familles qui auront besoin de se déplacer pour venir chercher des documents pédagogiques devront se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la rubrique : « Déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ».

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre écoute pour toute question.

**Voici les dispositions qui ont été prévues par notre établissement :**

### 1) Dispositif de continuité pédagogique

#### **Élèves disposant d'un ordinateur et d'un accès internet à la maison :**

Les cours, le travail à faire et les ressources utiles seront disponibles sur Pronote dans la rubrique Cahier de textes. Les élèves, professeurs et familles pourront communiquer ensemble grâce à Pronote pour permettre de suivre leurs cours habituels tel que prévu dans l'emploi du temps.

#### **Élèves ne disposant pas d'un ordinateur ou d'un accès internet à la maison :**

Chaque vendredi (y compris le vendredi 26/03) des pochettes pédagogiques devront être récupérées dans l'établissement entre 7h30 et 11h30. Cette pochette nominative contiendra l'ensemble du travail à faire pour l'élève sur la semaine suivante ou pendant les vacances scolaires.

Si l'élève a besoin d'aide il pourra demander à être rappelé par un professeur en contactant le secrétariat du lycée. Le travail attendu dans les pochettes sera à rendre aux professeurs au moment de la reprise des cours au lycée.

### 2) Lien avec les élèves et les parents

**Pour permettre de continuer d'assurer les liens entre les familles, élèves et personnels de l'établissement je vous informe que (en dehors des périodes de vacances scolaires) :**

- une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 45.18.90.
- une permanence physique avec une présence de personnels administratifs sera assurée chaque vendredi de 7h30 à 11h30 puis de 13h à 15h.
- L'établissement joignable par mail à [ce.9830483h@ac-noumea.nc](mailto:ce.9830483h@ac-noumea.nc) durant toute cette période.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions.

Enfin sachez que dans cette période particulière l'établissement et l'ensemble de ses personnels mettront tout en œuvre pour permettre aux élèves de continuer à suivre leur enseignement le plus normalement possible.

Le Directeur



Gilles UKEIWE HUIVA